



2.4 MODALITES DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

RÉFÉRENT HANDICAP : Cédric ROGER

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques, c'est-à-dire qui ne requiert pas un aménagement spécifique du véhicule.

Dans les autres cas, pour toutes informations complémentaires, nous orientons les personnes vers des partenaires professionnels dont vous trouverez les coordonnées sur le site du CEREMH :

10 - 12 Avenue de l'Europe - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Téléphone : 01 39 25 49 87 - Contact@ceremh.org - <https://www.automobile.ceremh.org/>

Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

- Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

- Les services de l'État dédiés à la sécurité et à la circulation routière ont signé une convention avec **l'APEDA France, l'Avenir Dysphasie et la Fédération française des Dys**, afin que les personnes souffrant de handicap puissent bénéficier d'aménagements de l'examen du Code de la route. Contact mail : contact@apeda-france.com et le numéro : 06.85.49.21.22

AUTO-ECOLE ADAPTEE PROCHE DE PLAISIR

- **AUTO-ECOLE DE VAUCRESSON** Mme Caroline LEMAIRE : 89 Boulevard de la République, 92420 Vaucresson - ecvaucresson@orange.fr - 01 47 41 49 01